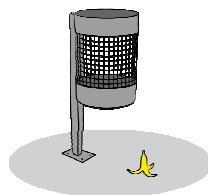


Sur la place publique

1/3



Nom du référent des actions de prévention sur la place publique :

Inciter les passants à trier sur la place publique

Dans une dynamique de réduction des déchets, le fait d'inciter les passants à trier permet de communiquer sur ce dispositif, et de faire acquérir des habitudes de tri à tous les habitants.

Ainsi, il faut trier chez soi, mais aussi au bureau, en se baladant, en se rendant aux magasins ...

Les gestes à privilégier ⇨

- Installer des poubelles à compartiments operculés (Ordures ménagères et tri)
- Doter les poubelles d'un cendrier
- Apposer des affiches explicatives du tri
- Effectuer un ramassage séparé du tri et des ordures ménagères

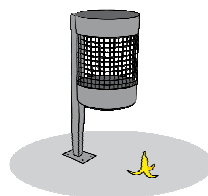


Et pour aller plus loin ...

- Informar les habitants et les touristes aux consignes de tri
- Rendre compte des évolutions et de l'impact de ce système

Même dans la ville,
le tri est possible.
Depuis 2010, les gares
sont déjà équipées
de bacs séparés.





Réduire les déchets des marchés

Les déchets générés par les marchés sont souvent conséquents, tant pour les légumes/fruits, que pour la viande et le poisson, ou bien les marchands de vêtements ... Certaines villes ont déjà mis en place des moyens visant à réduire les volumes des déchets au marché et aussi à mieux valoriser certains déchets par le tri.

Exemples à suivre ...

Les gestes à privilégier ⇨

- Sensibiliser les commerçants au tri des déchets
- Installer des bacs de récupération des déchets dans des emplacements délimités
- Distribuer aux commerçants des sacs biodégradables pour faire récupérer les végétaux ou des seaux et leur indiquer le lieu de dépôt sur le marché

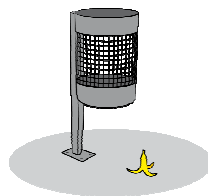


Et pour aller plus loin ...

- Fédérer les commerçants dans cette démarche
- Faire rappeler le tri aux commerçants par le placier et les policiers municipaux
- Créer des animations sur la réduction des emballages des produits proposés sur le marché



Les clients du marché peuvent être sensibilisés à la prévention des déchets et être incités à emporter un filet ou un sac réutilisable !



Réduire les dépenses liées à l'éclairage

Les dépenses en éclairage public représentent près de 23 % du budget global des communes et 38 % de leurs factures en électricité, pour un coût annuel par lampadaire de 40 à 70 €.

Au-delà de la consommation, l'éclairage public nécessite aussi des ampoules, qu'il faut bien sûr faire recycler.

Les gestes à privilégier ⇨

- Supprimer les sur-éclairages
- Utiliser des luminaires à haute-performance et des lampes à basse-consommation
- Installer des réducteurs de puissance ou de ballasts électroniques
- Réduire la durée d'éclairage des édifices pendant une période donnée

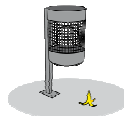


Et pour aller plus loin ...

- Réduction de la tension au milieu de la nuit
- Choisir des moments spécifiques pour l'éclairage de certaines zones
- Installer des plots rétro-réfléchissants

Dans certaines zones d'une collectivité des plots réfléchissants peuvent permettre de mieux voir la route, sans nécessiter de lampadaires.





Pour la mise en œuvre

Adresses de fournisseurs

Corbeilles publiques :

▶ Cité Concept 3 rue Boudeville Z.I. Thibaud 31 100 Toulouse Tél : 05 61 40 42 65

www.citeconcept.fr/corbeille-tri-selectif-magellan/

▶ NORCOR mobilier urbain Société Erlau ® Route de Manerbe, 14130 Coquainvilliers

Tél : 02 31 63 07 86

www.norcor.fr

▶ MM Cité France Deborah LAMBERT Tél +33 477 603 559/Port +33 673 691 660

www.mmcite.com/fr/produits

▶ Mobextan, Corbeilles de tri sélectif bois 02 98 04 88 55

www.mobextan.fr/mobilier-d-exterieur/corbeilles-de-tri-selectif

▶ Mag equip.com 11 avenue Archimède 33 600 PESSAC Tél : 05 56 17 55 00

www.magequip.com/corbeille-recyclage-tri-selectif-bois.html

www.magequip.com/media/upload/file/bon-de-commande-magequip.pdf

▶ Exemples de modèles de corbeilles publiques sur Archi-expo :

www.archiexpo.fr/prod/tecnologia-diseno-cabanes/poubelles-de-tri-selectif-pour-espaces-publics-67589-476788.html

www.archiexpo.fr/prod/metalco/poubelles-de-tri-selectif-pour-espaces-publics-56172-339799.html

Éclairage public et développement durable :

www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/energie/

[changer_eclairage_public_pour_economiser_energie/97146.jsp](http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/energie/97146.jsp)

Marchés :

▶ Règlement-type des marchés de France Circulaire 77-705 Art. 23 « Hygiène et salubrité du marché

« a) Propreté des emplacements :

Les usagers du marché sont tenus de laisser leur emplacement propre. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux.

Ainsi, les usagers doivent rassembler en tas, dans la place, les détritux d'origine végétale et balayer le sol de celle-ci.

Les déchets d'origine animale ne doivent pas être jetés sur le sol, mais déposés dans des emballages étanches.

Les emballages vides (caisses, cartons, ...etc) doivent être regroupés et empilés dans les places pour faciliter leur collecte par le service du nettoyage ».

▶ Eden marché

www.geomarches.com/rhone/accompagnement-communes/question-dechets.html